

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE***

<i>de la société</i>	LIFE SCIENTIFIC LTD
<i>enregistrée sous le</i>	n°2019-6595

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **SERKET**.

Informations générales sur le produit

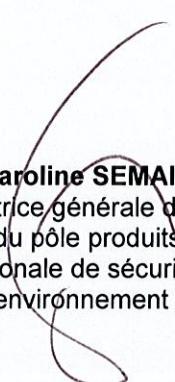
Noms du produit	LIFE SCIENTIFIC METCONAZOLE STARMETCO AMBARAC 60 ARIOSTE METCOSTAR 60 SERKET
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park Beech Hill Road D04 V972, Dublin 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	60 g/L - métconazole
Numéro d'intrant	2130150
Numéro d'AMM	2130061
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

31 DEC. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)